

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N°20250929_P_124
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG

Objet : Signature d'un Avenant technique n°1 au contrat pour le suivi et l'entretien des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Le Président,

N° 20250929_P_124

Décide

De signer un avenant au contrat avec la société :

OBJET

**ETS BESSON
ZA LA FONT DU LOUP
43240 SAINT-JUST-MALMONT**

N° SIRET : 326 035 953 000 32

Suite au remplacement de la chaudière au sein de la Crèche Croq' Malice sur la commune de Saint-Ferréol-D'Auroure, le présent avenant a pour objet de modifier les caractéristiques de la chaudière au sein de cette structure.

Dans le contrat initial le modèle de la chaudière était une chaudière à gaz murale Modèle EGALIS GVM 28. Suite à son remplacement début août 2025, le nouveau modèle est une chaudière gaz Marque Frisquet Hydromotrix chauffage seul 25 kw TPHE à condensation avec accessoires de raccordement, sonde extérieure -chauffe-eau 200L mono 220v.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Cet avenant technique n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 29 septembre 2025,

Le Président,

Frédéric GIRDET



AR Prefecture

043-244301131-20250929-20250929_P_124-AU
Reçu le 01/10/2025